



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU
DEVELOPPEMENT RURAL

CABINET

ORDONNATEUR TECHNIQUE DELEGUE



SUPPORT PROJECT FOR THE REVIVAL
OF THE COFFEE SUB-SECTOR

PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE CAFE

UNITE DE GESTION DU PROJET *M*

PROJECT MANAGEMENT UNIT



COCOA AND COFFEE SUB SECTORS
DEVELOPMENT FUND

FONDS DE DEVELOPPEMENT DES FILIERES
CACAO ET CAFE

DÉCISION N° 17/D/MINADER/CAB/OTD/PARF-CAFE/UGP/UAJ DU 14 AUG 2024
PORTANT ATTRIBUTION DU N°000023/AONO/MINADER/CAB/OTD/PARFCAFE/UGP/CIPM/2024
du 03 JUILLET 2024 RELATIF A LA CONSTRUCTION DE DEUX (02) OMBRIERES METALLIQUES,
EQUIPEES D'UN SYSTEME D'IRRIGATION DE TYPE LAZER SPRAY POUR LE COMPTE DU
PROJET D'APPUI A LA RELANCE DE LA FILIERE CAFE (PARF-CAFE) DANS LES
ARRONDISSEMENTS DE MELONG ET FOUMBAN EN DEUX (02) LOTS.

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE DEVELOPPEMENT RURAL,
Autorité Contractante

- Vu La Constitution ;
- Vu La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
- Vu La Loi n° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
- Vu L'Ordonnance n°2024/001 du 20 juin 2024 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°2023/019 décembre 2023 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024 ;
- Vu Le Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP, modifié et complétée par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Vu Le Décret n°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret n°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Contrats Publics ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire n°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative à son application ;
- Vu Le Décret n°2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics et sa circulaire n°005/LC/MINMAP/CAB du 03 Juillet 2018 relative à son application ;
- Vu le Décret n°2021/7341/PM du 13 octobre 2021 fixant les règles régissant la création, l'organisation et le fonctionnement des Programmes et Projets de développement ;
- Vu l'Arrêté n°133/MINMAP du 22 avril 2020 portant création des Commissions Interne de Passation des Marchés auprès de certains projets au Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- Vu l'Arrêté N°00000008/MINFI du 30 mars 2022 portant nomination de Monsieur Emmanuel MUKONGBA au poste de Contrôleur Financier Spécialisé auprès du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- Vu l'Arrêté N°00000192/MINADER/CAB du 21 juillet 2023 portant création, organisation et fonctionnement du Projet d'appui à la Relance de la Filière Café (PARF-CAFE) ;
- Vu l'Arrêté N°00000015/MINFI du 26 octobre 2023 portant nomination de Monsieur BELINGA II Théophile Lubin au poste d'Agent Comptable auprès du Fonds de Développement des Filières Cacao et Café ;
- Vu la Décision N°00000401/MINADER/CAB du 27 juin 2023, désignant Monsieur FOU DAMA, Ordonnateur Technique Délégué du Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café (PARF-CAFE) ;
- Vu la Décision N°00000600/MINADER/CAB du 16 AOUT 2023 portant accréditation de Monsieur GANDJI MOSSI François Félix, Coordonnateur National du Projet d'Appui à la Relance de la Filière Café (PARF-CAFE), Budget FODECC, Exercice 2023 ;
- Vu La Circulaire n°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation ; l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu La Circulaire n°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
- Vu La Circulaire n°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution des lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024.

DM